

**ARRETE MUNICIPAL N° A2025-436**  
**AUTORISANT UNE OCCUPATION DU DOMAINE**  
**PUBLIC**  
**PLACE DU MARCHÉ**  
**DU MERCREDI 14 MAI 2025 AU SAMEDI 31 MAI**  
**2025**

## **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants et L2213-1 et suivants, et L2122-18,

Vu l'arrêté municipal n°2020-280 du 22 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature au bénéfice du 5<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Francis NICAISE,

Vu la demande de l'entreprise DEKO Habitat, en date du 12 mai 2025,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre, la sécurité des intervenants et de la population,

Considérant la nécessité d'assurer le parfait déroulement de travaux de rénovation au 14 place du Marché,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise DEKO Habitat est autorisée à occuper le domaine public, sur la place du Marché, du **mercredi 14 mai 2025 au samedi 31 mai 2025**.

**ARTICLE 2 :** Le STATIONNEMENT sera interdit à tout véhicule (sauf les véhicules de l'entreprise DEKO Habitat) sur la valeur de 2 (deux) places de stationnement, au plus proche de la borne incendie situé sur la place du Marché, du **mercredi 14 mai 2025 au samedi 31 mai 2025**.

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Monsieur l'adjoint au maire en charge de la sécurité, Monsieur le commandant de la communauté de brigade de Courseulles-sur-Mer, Monsieur le responsable de la police municipale, ainsi que le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au registre des actes de l'exécutif et d'une publication.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 14/05/2025

Signé le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

Pour le Maire et par délégation

Le Maire Adjoint



*Nicaise*  
Francis NICAISE